RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

LOUIS ET ROMY FRERE ET SOEUR
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : [redacted]
[redacted]
917 467 177 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 1er OCTOBRE 2024

Le 1er Octobre,
A 10 heures,

Monsieur Frédéric SUZAT,
demeurant [redacted]

agissant en qualité de Président de la société LOUIS ET ROMY FRERE ET SOEUR sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

En vertu de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du [redacted] au [redacted] et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 64 Avenue d'Espoulette 26200 MONTELIMAR"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Frédéric SUZAT
Président

[redacted]